

Veillez remettre les documents mentionnés ci-après à :

**Ambassade de Suisse, Hilla Limann Hwy/King Tackie Avenue, corner of Kenneth Kaunda Rd,
P.O. Box 359, Accra, Ghana
Tel +233 0302 228125 and 228185, E-Mail: accra@eda.admin.ch**

A. La naissance a eu lieu au Togo/ Bénin – Réunion familiale enfant

Personne de nationalité togolaise/béninoise, résidente au Togo/Bénin ou en Suisse

Les **documents originaux** suivants doivent être remis à cette Ambassade :

- Acte de naissance de/s l'enfant/s (légalisé/s de moins de 6 mois)
- Acte de naissance de la mère de l'enfant (légalisé de moins de 6 mois)

- Une déclaration de célibat du parent au Togo/Bénin à faire devant un notaire en présence de 2 membres de la famille, qui figureront comme témoins sur le certificat de célibat.
ou **divorcé/e** : Jugement de divorce en cas d'un précédent mariage
ou **veuf/veuve** : Acte de décès en cas du décès d'un précédent conjoint

- Certificat de nationalité (de moins de 6 mois) de la mère et de l'enfant
- Certificat de domicile au Togo/Bénin indiquant le lieu de domicile des parents (de mois de 6 mois)
- Questionnaire de l'enfant concernant vérification/légalisation de documents
- Questionnaire de la mère l'enfant concernant vérification/légalisation de documents
- Questionnaire du parent domicilié en Suisse
- Autorisation concernant la vérification d'authenticité des documents par un avocat *2
- Jugement de Reconnaissance de l'enfant par le père établi au /Togo/Bénin
- Jugement de transfert d'autorité parentale
- Passeport de l'enfant + 1 copie
- copie de Passeport de la mère
- Copie du passeport du père

Au moment de remettre les documents, vous devez payer les frais suivants à l'Ambassade:

Frais d'avocat chargé de la vérification des documents	<input type="checkbox"/>	CFA 150'000-350'000
Frais d'Ambassade Z1H	<input type="checkbox"/>	CFA 92'000
Frais de port (Accra-Togo/Benin-Accra)	<input type="checkbox"/>	CFA 16'000
Visa si nécessaire	Frais de demande <input type="checkbox"/>	CFA 27'000
	Frais de port <input type="checkbox"/>	CFA 3'000
Frais divers	<input type="checkbox"/>	CFA _____
T o t a l :		CFA 193'000 – 393'000

La/les personnes domiciliée/s en Suisse a/ont la possibilité de **verser en Suisse** une **avance sur les frais de CHF 900.00**; sur le compte du DFAE Berne : CCP 30-197-2 en indiquant sous la rubrique « Vertretung » : **ACCRA** ainsi que le nom et prénom de la personne concernée dans la rubrique « Gegenwert von ». Un solde éventuel lui sera remboursé par l'Ambassade de Suisse à la clôture du dossier. Il faut compter un **délai de procédure d'environ 4 à 6 mois** jusqu'à ce que les documents puissent être légalisés et envoyés en Suisse.